



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aulnay-sous-Bois, le 30 septembre 2021

Réaction de Bruno BESCHIZZA suite au jugement de l'affaire « Bygmalion »



La 11ème chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire « Bygmalion ».

Monsieur Bruno BESCHIZZA, maire d'Aulnay-sous-Bois, prend acte du fait que les personnes condamnées par ce jugement de première instance – dont Monsieur Pierre CHASSAT, ancien directeur de la communication de l'UMP - ont annoncé leur intention de faire appel de leur condamnation.

Conformément à l'article 506 du code de procédure pénale, en cas d'appel, il est sursis à l'exécution du jugement de première instance.

Monsieur Pierre CHASSAT qui, comme les autres prévenus, bénéficie de la présomption d'innocence tant que sa condamnation n'est pas définitive, poursuivra donc sa mission sur le poste de directeur de cabinet du maire d'Aulnay-sous-Bois qu'il occupe depuis 1^{er} juillet 2017 sans qu'aucune règle ou principe du droit pénal ou du droit de la fonction publique n'y fasse obstacle.

RELATIONS PRESSE

Mairie d'Aulnay-sous-Bois
1 Place de l'Hôtel de Ville - BP 56
93602 Aulnay-sous-Bois CEDEX

Téléphone : 01 48 79 44 55
maire@aulnay-sous-bois.com